



Rapporteur : M. MARTIN

48726

Commission n°4

12 - Aménagement et développement des territoires

Société d'économie mixte locale Energ'IV - Rapport d'activité 2022

Le jeudi 16 novembre 2023 à 09h32, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. GUÉRET (pas de pouvoir donné), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme LEMONNE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h52.

Est présenté ci-dessous le rapport d'activité 2022 de la Société d'économie mixte locale Energ'iV.

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

A) Identité

Dénomination : Energ'iV

Adresse du siège social : Village des Collectivités, 1 Avenue de Tizé, 35235 Thorigné-Fouillard.

Président directeur général : M. Daniel Guillotin, Vice-président du syndicat départemental d'énergie 35, a été nommé par le Conseil d'administration en tant que Président directeur général à compter du mois de septembre 2020 et pour toute la durée de son mandat au sein du syndicat départemental d'énergie 35.

Nombre de salariés : au 31 décembre 2022, le nombre d'emplois équivalents temps plein au sein de la société Energ'iV est de moins de 10. En 2023, la société compte 11 salariés, dont 10 en contrat à durée indéterminée et un contrat d'apprentissage.

B) Objet et historique

La société Energ'iV a été créée en septembre 2018 par le syndicat départemental d'énergie 35, acteur public des énergies regroupant toutes les communes du département d'Ille-et-Vilaine, le Conseil départemental, Rennes Métropole, la Banque des Territoires et 3 partenaires bancaires locaux (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel Arkéa).

Les objectifs de la société sont les suivants :

- massifier le développement des projets d'énergies renouvelables en s'impliquant techniquement et financièrement dès les phases d'amorçage ;
- favoriser l'acceptation des projets en intégrant systématiquement une démarche de concertation le plus en amont possible, et en favorisant l'investissement citoyen dès que les projets le permettent ;
- permettre aux communes, aux établissements de coopération publique communale et aux citoyens d'être acteurs de la transition énergétique de leur territoire en s'appuyant sur un acteur de confiance ;
- accélérer le développement de la mobilité décarbonée, qu'elle soit électrique, bio-gaz naturel, ou hydrogène.

Le champ d'actions de la société Energ'iV permet de couvrir l'ensemble des projets d'énergies renouvelables éolien, photovoltaïque, méthanisation, bois, hydro-électricité, mobilité bas carbone, qu'ils soient privés, publics ou encore citoyens.

La société Energ'iV se positionne comme accélérateur pour les projets de production d'énergies renouvelables. Avec des actionnaires engagés sur le territoire, la société Energ'iV intervient comme co-développeur dès la phase à risque des projets en rassemblant les acteurs locaux et les entreprises souhaitant s'impliquer dans la transition énergétique du territoire.

Ainsi la société Energ'iV contribue activement au développement de projets locaux d'énergies renouvelables dans toute leur diversité : publics, privés, ou citoyens, dès lors qu'ils sont validés techniquement et économiquement rentables.

C) Répartition du capital

Au 31 décembre 2022, la répartition du capital était la suivante:

Dénomination	Participation au capital	Nombre de parts	% parts détenues
SDE35	3 850 000 €	38 500	64,2 %
Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine	400 000 €	4 000	6,7 %
Rennes Métropole	350 000 €	3 500	5,8 %
Caisse des dépôts et consignations	800 000 €	8 000	13,3 %
Crédit mutuel Arkéa	200 000 €	2 000	3,3 %
Caisse d'épargne et de prévoyance Bretagne-Pays de Loire	200 000 €	2 000	3,3 %
Caisse régionale de Crédit Agricole	200 000 €	2 000	3,3 %
Total	6 000 000 €	60 000	100 %

D) Gouvernance

Comptant moins de 10 équivalents temps plein et moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires sur l'exercice 2022, la société Energ'IV correspond à la définition d'une micro entreprise, dans la catégorie des petites et moyennes entreprises, telles que définies dans le décret d'application (n° 2008-1354) de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie, « relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique ».

La société d'économie mixte locale est une société anonyme à Conseil d'administration au sein duquel siègent 13 représentants des collectivités territoriales et 5 représentants du collège privé.

Le Président du Conseil est choisi parmi les représentants du collège public dont le mandat social dépend des élections locales et de leur désignation par leur collectivité respective.

Le Président du Conseil d'administration assume également la Direction générale de la société. La fonction de Président directeur général est rémunérée. Les autres mandataires sociaux ne sont pas rémunérés.

Le Président directeur général est accompagné au quotidien par l'Auditeur général, mis à disposition par le syndicat départemental d'énergie 35, actionnaire principal, dont il est le directeur.

M. Daniel Guillotin, vice-président du syndicat départemental d'énergie 35, a été nommé par le Conseil d'administration en tant que Président directeur général à compter du mois de septembre 2020 et pour toute la durée de son mandat au sein du syndicat départemental d'énergie 35.

De façon générale, les représentants du collège privé font l'objet de renouvellements réguliers, au gré des organisations internes qui sont propres aux actionnaires y appartenant.

La liste de l'ensemble des représentants et administrateurs ainsi que la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice par chaque mandataire social est annexée

au présent rapport.

E) Contrôles externes

Néant

F) Vie de la société

La liste des décisions prises par le Président ainsi que la liste des décisions prises par le Conseil d'administration (et participation des représentants) figurent dans le rapport de gestion présenté en annexe.

G) Filiales et participations

Les entreprises du Groupe Energ'iv, arrêtant leurs comptes au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

- société d'économie mixte locale Energ'iv (843 735 572) - société mère ;
- société par actions simplifiée unipersonnelle Energiv-PV-1 (878 475 540) - filiale 100 % Energ'iv;
- société par actions simplifiée Energiv-PV-2 (530 095 256) - filiale 100 % Energ'iv;
- société par actions simplifiée Bretagne mobilité GNV 35 (884 703 836) - Participation indirecte à hauteur de 25 % via l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie Bretagne mobilité GNV, associée unique de Bretagne mobilité GNV 35.

Le groupe est l'ensemble des sociétés sur lesquelles la société Energ'iv exerce un contrôle exclusif. Le contrôle exclusif est entendu comme le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Ainsi, il y a présomption de contrôle exclusif lorsque la société Energ'iv détient la majorité des droits de vote aux assemblées et que les 3 conditions suivantes sont remplies :

- la société Energ'iv détient le pouvoir sur les activités pertinentes à savoir les activités qui ont un impact significatif sur les rendements ;
- la société Energ'iv est exposée ou a droit à des rendements variables ;
- la société Energ'iv a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Au total, la Société Energ'iv a validé la prise de participation dans 27 sociétés, dont 23 sont effectives au jour de la rédaction de ce rapport, 3 ayant eu lieu en 2022 et 2 début 2023 :

Dénomination	Energie	Part de capital Energ'IV (et primes d'émission) en date de la dernière clôture	Part de capital détenu	Total solde CCA et intérêts capitalisés en date de la dernière clôture	Total engagement financier SEML Energ'IV	Année entrée au capital d'Energ'IV
EPV1 (Tinténiac)	PV - toiture	100 €	100%	585 930 €	586 030 €	2019
EPV2 (Guignen)	PV - sol	500 €	100%	461 326 €	461 826 €	2020
BMGNV 35	GNV	- €		1 219 200 €	1 219 200 €	2020
BRETISUN ISDND	PV - multisites	35 000 €	14%		35 000 €	2020
MHOOVE	Hydrogène	20 000 €	20%		20 000 €	2021
LANRIGAN DANS L'VENT	Eolien	22 600 €	38%	11 256 €	33 856 €	2021
JAVENE	PV - sol	340 €	34%		340 €	2023
FEEOLE	Eolien	760 000 €	20%	132 000 €	892 000 €	2023
ENERFEES	Biométhane	35 000 €	12%	126 310 €	161 310 €	2018
BMGNV	GNV - holding	750 000 €	25%	503 205 €	1 253 205 €	2019
BRETISUN PARK	PV - ombrières	490 €	49%	314 068 €	314 558 €	2019
CIREN	Multi énergies - citoyen	25 000 €		100 000 €	125 000 €	2019
IEL EX6	Eolien	3 000 €	30%		3 000 €	2019
LANDISET	Eolien	80 105 €		287 €	80 392 €	2019
MARC ENERGIES	PV - sol	1 900 €	19%	- €	1 900 €	2019
SCIC LA COOPERATIVE DES SURVOLTES	Multi énergies - citoyen	10 000 €			10 000 €	2019
BIOGAZ MARCHES DE BRETAGNE	Biogaz	7 900 €	8%	108 361 €	116 261 €	2020
AGRIBIOENERGIES	Biogaz - métha	10 589 €	3%	30 458 €	41 047 €	2021
SEPE ENERGIE DU COMTE	Eolien	3 000 €	30%		3 000 €	2022
CENTRALE VILLAGEOISE - SOLEIL SUR VILAINE	PV - citoyen	10 000 €			10 000 €	2022
CENTRALE VILLAGEOISE - RANCE EMERAUDE	PV - citoyen	10 000 €			10 000 €	2022
Ercé-en-Lamée	Eolien	150 €	30%		150 €	2023
Andouillé-Neuville	Eolien	750 €	75%		750 €	2023
Val d'Izé	Eolien	300 €	30%		300 €	2023
Teillay	Eolien	700 €	70%		700 €	2023
LES AILES DU CHEVRE	Eolien	1 350 €	14%		1 350 €	
CCH METHA	Biogaz - métha	15 000 €	11%		15 000 €	
Engie PV La Heuzardière (Le Rheu)	PV - sol	1 500 €	15%		1 500 €	
Irodouer	Eolien	3 000 €	30%		3 000 €	
ZAC du Chêne Morand	PV - toiture					

II - L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ENERG'IV EN 2022

Les principaux éléments du rapport d'activité, tels que présentés par la société, sont exposés ci-dessous.

La création de la société Energ'iv en septembre 2018 a permis de mettre à disposition des acteurs publics et privés du département d'Ille-et-Vilaine un outil dédié au déploiement des projets d'énergie renouvelable et de mobilité bas-carbone.

Moins de 5 ans après sa création, et avec l'appui actif du syndicat départemental d'énergie 35 actionnaire majoritaire, la société Energ'iv est devenue l'outil public de référence en Ille-et-Vilaine, pour aider les communes, les établissements de coopération publique communale et les professionnels à relever les défis de la transition énergétique et de l'urgence climatique. Elle peut notamment revendiquer :

- une production effective en 2022 de 24 GWh d'électricité renouvelable ;
- un portefeuille de projets dépassant les 250 GWh / an ;
- un développement équilibré de projets sur l'ensemble du territoire départemental ;
- un panel d'activités très diversifié pour une structure aussi jeune : photovoltaïque en toiture, photovoltaïque sur parking, photovoltaïque au sol, parc éolien, méthanisation, mobilité gaz naturel pour véhicules et hydrogène, bois-chaleur...
- 24 prises de participation dans des sociétés de projet ;
- Des investissements générés sur le territoire pour plus de 51 millions d'euros.

Le détail de l'activité de la société ainsi que de ses filiales est présenté dans le rapport de gestion figurant en annexe.

III - PRESENTATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ENERG'IV ET DE SON GROUPE

A - Résultats économiques et financiers de la Société Energ'IV

1 - Le bilan 2022 de la Société Energ'IV

Dans le cadre de son action directe de production d'énergies renouvelables, la société Energ'IV enregistre au bilan en 2022 11 centrales en toiture en service. 14 autres centrales sont immobilisées en cours d'installation au 31 décembre 2022.

Les immobilisations corporelles relatives à l'activité photovoltaïque toiture s'élèvent ainsi à 727 239 euros en 2022, contre 363 413 euros en 2021.

En outre, la valeur immobilisée des terrains loués à la société Bretagne mobilité GNV 35 dans le cadre de la construction et l'exploitation de stations de distribution de gaz naturel pour véhicules s'élève à 517 272 euros en 2022 contre 222 251 euros en 2021.

Enfin, les immobilisations financières constituées des titres pris au sein d'autres sociétés représentent 998 884 euros en 2022 contre 986 384 euros au bilan 2021, dont 750 000 euros uniquement pour la filiale Bretagne mobilité GNV qui a financé à son tour sa filiale départementale Bretagne mobilité GNV 35 à hauteur de 650 000 euros de capital.

L'année 2022 marque une augmentation significative des emprunts au bilan passif de la société Energ'IV, avec la conclusion d'un prêt de 1,632 millions d'euros dédié au financement d'une première grappe de 19 centrales solaires en toiture, ainsi que la poursuite des financements d'acquisition de terrains dont l'endettement total s'élève à 532 104 euros en 2022 contre 223 500 euros en 2021.

Les actifs circulants sont composés principalement des comptes courants d'associés versés à hauteur de 3 460 685 euros en 2022 contre 2 061 915 euros. Certains de ces versements constituent des avances très temporaires dans l'attente de financements bancaires signés mais encore non perçus.

Au total au 31 décembre 2022, le bilan de la société Energ'IV se porte à 8 206 033 euros, contre 5 511 056 euros l'année précédente.

2 - Le compte de résultat 2022 de la société Energ'IV

En 2022, la Société Energ'IV enregistre 624 594 euros de chiffres d'affaires, contre 127 037 euros en 2021, soit une progression de 400 %.

Les activités de la société étant encore en développement, ce chiffre d'affaires est principalement issu de la rémunération de ses prestations de service - et notamment la rémunération de la gestion et du développement des sociétés qu'elle contrôle - à hauteur de 554 749 euros, et non des produits de la vente d'énergie photovoltaïque qui représentent 69 844 euros pour 11 des premières petites centrales en exploitation au 31 décembre 2022.

Il est à noter qu'en 2023 est attendue une diminution du chiffre d'affaires liée aux prestations de services aux filiales puisqu'une grande partie des facturations 2022 étaient exceptionnellement liées au développement et à la commercialisation des 3 derniers exercices cumulés.

Il convient d'ajouter au chiffre d'affaires les transferts de charges issus du remboursement par les filiales des frais divers que la société Energ'IV leur a avancés en 2022, avant que le financement de celles-ci ne leur permette de payer elles-mêmes leurs charges.

Au total en 2022, les produits de la société se portent à 632 778 euros dont 624 594 euros de produits d'exploitation.

Côté charges et comme les années précédentes, sur 897 012 euros de charges d'exploitation en 2022 contre 954 675 euros en 2021, la majeure partie des dépenses (80 %) est constituée des

charges liées au personnel de la société Energ'iv et aux taxes y étant relatives (597 013 euros), et de la mise à disposition de services du syndicat départemental d'énergie 35 (127 236 euros). La diminution des charges de personnel est liée à la réduction des mises à disposition du syndicat départemental d'énergie 35, notamment suite à l'arrêt maladie d'un de ses agents.

En outre, les charges d'études et prestations intellectuelles relatives au développement des activités s'élèvent à 18 671 euros dont une partie est fléchée sur l'activité des filiales du groupe et ainsi remboursées par les transferts de charge.

Enfin, les charges courantes de la société Energ'iv se sont élevées en 2022 à 128 687 euros dont environ 20 000 euros de prestations juridiques, comptables et démarches officielles, environ 18 000 euros de licences et d'abonnements à des outils, près de 15 000 euros de frais d'assurance des centrales solaires en toiture et environ 12 000 euros de frais de communication.

Par conséquent, le résultat d'exploitation 2022 de la société Energ'iv est déficitaire de 264 235 euros contre un déficit de 783 222 euros en 2021.

Au résultat d'exploitation s'ajoute le résultat financier excédentaire de 123 469 euros issu de la rémunération des comptes courants d'associés et le résultat exceptionnel déficitaire de 834 euros.

Au regard des éléments ci-dessus, le résultat d'exercice se solde par une perte de 166 361 euros, contre une perte de 708 625 euros en 2021.

B - Résultats économiques et financiers de la Société par actions simplifiée unipersonnelle Energiv-PV-1

Dans le cadre de son activité de développeur et producteur indépendant d'électricité issue de la production photovoltaïque sur le département d'Ille-et-Vilaine, la société Energ'iv a réalisé un projet photovoltaïque de 2,1 MWc sur les toitures de la plateforme logistique de Biocoop à Tinténiac (Ille-et-Vilaine).

Ce projet est porté par la société de projet Energiv-PV-1, société par actions simplifiée au capital de 100 euros et filiale à 100 % de la société Energ'iv.

Les travaux de la société Energiv-PV-1 ont démarré en avril 2021 et se sont terminés par la mise en service en février 2022, soit un actif immobilisé au 31 décembre 2022 de 1 665 423 euros liés à l'immobilisation de la centrale et 828 118 euros de trésorerie disponible temporairement sur les comptes de la société dans l'attente des avoirs à établir à Electricité de France (obligation d'achat dans le cadre du plafonnement de l'appel d'offres commission de régulation de l'énergie).

En 2021, la société s'est endettée à hauteur de 1 445 000 euros auprès d'un établissement bancaire.

Pour apporter la part en fonds propres du financement bancaire de sa filiale, la société Energ'iv a versé des apports en compte courant cumulés à hauteur de 585 930 euros au 31 décembre 2022.

Le bilan 2022 de la société Energiv-PV-1 se porte à 2 403 693 euros, contre 2 019 656 euros en 2021.

Avec une mise en service en février 2022 et comprenant la prévision des avoirs à verser à Electricité de France (obligation d'achat dans le cadre du plafonnement du contrat de rémunération issu de l'appel d'offre commission de régulation de l'énergie), la société Energiv-PV-1 présente en 2022 un premier chiffre d'affaires net de 181 343 euros.

Les charges d'exploitation d'un montant de 28 187 euros sont constituées principalement de la rémunération des prestations réalisées par la société Energ'iv pour la gestion de la société et le développement de la centrale.

Les premiers actifs immobilisés entraînent 135 052 euros d'amortissements sur 2022.

Au total, le résultat d'exploitation ressort à un excédent de 46 291 euros, contre un déficit 2021 de - 13 748 euros.

Les charges financières liées aux intérêts de l'emprunt et à la rémunération des comptes courants d'associés détenus par la société Energ'iv s'élève à 49 388 euros. La société Energiv-PV-1 ne bénéficiant que de peu de produits financiers, le résultat financier ressort à - 48 509 euros.

Au regard des éléments ci-dessus, le résultat d'exercice se solde par une perte de 2 218 euros, contre une perte de 38 331 euros en 2021.

C - Résultats économiques et financiers de la société Energiv-PV-2

En 2020, la société Energ'iv a conclu avec la Générale du solaire un accord en vue de l'acquisition d'un projet photovoltaïque au sol, isolé au sein de la société d'économie mixte locale Ker Héol.

Le projet englobe le développement, la construction clé en main et la mise en service d'une centrale au sol de 4,8 MWc sur l'installation de stockage de déchets non dangereux en post-exploitation de Guignen (Ille-et-Vilaine), dont le foncier appartient au syndicat intercommunal de collecte et de traitement de déchets des Pays de Vilaine.

Après son rachat clé en main à la Générale du solaire pour plus de 4 millions d'euros en septembre 2020, la société Ker Héol est devenue la Société par actions simplifiée Energiv-PV-2 début janvier 2021.

Mise en service en avril 2021, le bilan 2022 de la société Energiv-PV-2 se porte à 4 953 044 euros, dont un actif immobilisé de 4 382 867 euros et de 3 508 743 euros net d'amortissements.

Son bilan passif comprend 3 707 661 euros de financement bancaire, et 461 326 euros d'apports en compte courant de la société Energ'iv, afin de contribuer aux premiers frais de la société et pour apporter la part en fonds propres et en financement participatif du financement bancaire de sa filiale.

Son chiffre d'affaires net s'élève à 415 189 euros. Ce résultat est issu de la vente de sa production d'électricité de laquelle ont été déduits les avoirs dus à Electricité de France.

Les charges d'exploitation à hauteur de 90 972 euros sont constituées principalement de la rémunération des prestations réalisées par la société Energ'iv pour la gestion de la société Energiv-PV-2 et l'exploitation de la centrale, de la maintenance des installations, des assurances, de la location du terrain et de quelques charges courantes. La dotation aux amortissements s'élève à 655 102 euros.

Au total, le résultat d'exploitation fait ressortir un déficit de 334 283 euros.

Les charges financières liées aux intérêts de l'emprunt et à la rémunération des comptes courants d'associés détenus par la société Energ'iv s'élève à 95 429 euros. La société ne bénéficiant pas de produits financiers, le résultat financier ressort à - 95 429 euros.

Au regard des éléments ci-dessus, le résultat d'exercice se solde par un déficit de 429 712 euros.

D - Résultats économiques et financiers de la Société Bretagne mobilité GNV 35 et proposition d'affectation du résultat

En date du 28 février 2019, les membres du Conseil d'Administration ont validé l'entrée de la société Energ'iv au capital d'une structure juridique regroupant les sociétés d'économie mixte

locale des 4 départements Bretons : la Société par actions simplifiée Bretagne mobilité GNV.

La société Bretagne mobilité GNV a pour objet de porter l'investissement pour 9 stations gaz naturel pour véhicules présentées auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et du commissariat général à l'investissement en 2018 ; et de gérer le versement des aides à l'acquisition des véhicules obtenues pour un montant de plus de 3 millions d'euros visant à soutenir l'achat de véhicules roulant au gaz naturel pour véhicules.

Les associés de Bretagne mobilité GNV ont ensuite créé 4 filiales départementales détenues à 100 % par Bretagne mobilité GNV ayant vocation à faire porter par chaque société d'économie mixte locale le développement de stations sur leur territoire respectif. Une fois la construction terminée et les subventions transporteurs versées, les sociétés par actions simplifiées départementales seront cédées à l'associé en charge du territoire concerné.

Le projet de déploiement de stations gaz naturel pour véhicules sur le département d'Ille-et-Vilaine est donc porté par la société Energ'iv via la société mobilité GNV 35 (RCS 884 703 836).

Au 31 décembre 2022, 4 stations de gaz naturel pour véhicules sont en exploitation : Bédée, Tinténiac, Miniac Morvan et Montgermont. Ces stations représentent un actif net immobilisé de 5 265 573 euros. La station située à Chartres-de-Bretagne a été mise en service début 2023 et représente un actif en cours de 968 710 euros. Enfin, les 2 stations en cours d'études (Liffré) ou en début de développement (Saint Malo Agglomération) représentent un actif en cours de 61 340 euros, soit un actif immobilisé de 6 295 624 euros.

A la clôture, la société Energiv-PV-2 affichait plus de 1,2 million d'euros de créances de TVA et presque 3 millions d'euros de trésorerie disponible.

Ces investissements sont financés par 7 022 000 euros d'encours de dette et plus d'1,7 million d'euros d'apports en compte courant de la part de la société Energ'iv et de Bretagne mobilité GNV.

Au total, le bilan de la société se porte à 11 062 932 euros.

Suivant les mises en service de 2 stations en 2021 et 2 stations en 2022, et bénéficiant de la poursuite de la montée en charge et de la baisse des prix du gaz en fin d'année, le chiffre d'affaires 2022 se porte à 621 248 euros de vente de gaz contre 119 286 euros en 2021.

Avec 469 193 euros d'achat de gaz en 2022, la marge commerciale de l'exercice se porte à + 25,73 %.

Les charges courantes s'élèvent à 519 174 euros dont environ 338 000 euros (65 %) correspondent aux prestations de la société Energ'iv (commercialisation, administration de la société, suivi de l'exploitation...). Ce montant important de prestations correspond à un rattrapage de 3 années d'exercice. Il est attendu des charges bien moindres à compter de l'exercice 2023.

Les autres charges significatives sont composées des assurances pour 45 000 euros, de la maintenance pour 37 000 euros, de la location de bureaux et terrains à la société Energ'iv pour 37 000 euros et de l'électricité pour 18 000 euros.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 212 284 euros.

Le résultat d'exploitation affiche un déficit de - 572 712 euros en 2022.

Les charges financières sont constituées des intérêts d'emprunt pour 41 611 euros et des intérêts des comptes courant d'associé pour 27 903 euros.

Suite à l'obtention d'une subvention d'investissement FEDER REACT-UE pour les stations de Tinténiac, Bédée et Miniac-Morvan, le compte de résultat affiche un résultat exceptionnel à

hauteur de la quote part amortie de la subvention pour 33 319 euros.

Au regard des éléments ci-dessus, le résultat d'exercice se solde par un déficit de - 608 906 euros.

E - Autres informations financières

Au 31 décembre 2022, aucune convention n'a été conclue entre les autres associées publiques et la société.

Cependant, depuis la clôture, les associées ont accordé à la société des avances en compte courant dans le but de financer l'acquisition du parc éolien Féeole (article 7.2.2) :

- Rennes Métropole : décision du 23 juin 2023 pour une avance de 175 000 euros pour une durée de 2 années renouvelables une fois et rémunérée au taux de 3,7 % ;
- Département d'Ille-et-Vilaine : décision du 29 juin 2023 pour une avance non rémunérée de 500 000 euros pour une durée de 2 années renouvelables une fois.

Les garanties d'emprunt prises par la Société Energ'iV auprès de ses actionnaires publics sont les suivantes :

Nom du garant	Date de la décision de prise d'engagement par le garant	Nom de la société garantie	Montant de l'engagement pris	Objet de la garantie
SDE35	15/09/2021	BMGNV35	1 036 000 €	Constuction des stations de Bédée et Tinténiac
SDE35	15/09/2021	SEML Energ'iV	61 750 €	Achat des terrains de Bédée et Tinténiac
SDE35	23/02/2022	BMGNV35	445 000 €	Construction de la station de Miniac Morvan
SDE35	23/02/2022	SEML Energ'iV	26 850 €	Achat du terrain de Miniac Morvan
SDE35	06/04/2022	SEML Energ'iV	816 000 €	Grappe de PV toiture n°1
SDE35	14/09/2022	BMGNV35	1 590 000 €	Constuction des stations de Montgermont et Chartres de Bretagne
SDE35	14/09/2022	SEML Energ'iV	134 000 €	Achat des terrains de Montgermont et Chartres de Bretagne
Total garanti au 31/12/n			4 109 600 €	

Décide :

- d'approuver le rapport d'activité 2022 de la Société d'économie mixte locale "Energ'iV".

Vote :

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. MARTINS, Mme ROUSSET

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 29 novembre 2023

ID : AD20230228

Pour extrait conforme